RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 17467

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

SELARL CABINET D'AVOCATS SAUVEBOIS
32 Grand rue
34980 Saint-Gely-du-Fesc

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2018-A-17467

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 09/07/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 28/05/2018
- Changement de président

Concernant la société

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-17467 le 09/07/2018
R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 09/07/2018,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

86 B 315

A 17467

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 213.428,62 euros
Siège social : Route de Palavas
Chemin de Floréal
34970 LATTES
335 354 064 RCS MONTPELLIER

09 JUIL. 2018

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MAI 2018

Le 28 mai 2018 à 10 heures les associés de la Société ETABLISSEMENTS MALAVAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation verbale faite par le Président, à laquelle tous les associés ont consenti.

Sont présents :

• Monsieur Alain MALAVAL détenteur de SEPT MILLE actions,
ci 7 000 actions.

• Monsieur Guy MALAVAL détenteur de SEPT MILLE actions,
ci 7.000 actions.

Total des actions des associés présents : quatorze mille actions sur les 14.000 actions composant le capital social.

Le Cabinet FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Alain MALAVAL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.
Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Guy MALAVAL.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alain MALAVAL en qualité de Président
- Démission de Monsieur Guy MALAVAL en qualité de Directeur Général
- Nomination de Monsieur Guy MALAVAL en qualité de Président

ML6

- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Démission du Président

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alain MALAVAL en sa qualité de Président de la société ETABLISSEMENTS MALAVAL, le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

La démission est à effet immédiat, à la date de ce jour. Elle ne donnera lieu à aucune indemnité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Démission du Directeur Général

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Guy MALAVAL en sa qualité de Directeur Général de la société ETABLISSEMENTS MALAVAL, le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

La démission est à effet immédiat, à la date de ce jour. Elle ne donnera lieu à aucune indemnité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Nomination du Président

L'assemblée générale nomme en qualité de Président de la société ETABLISSEMENTS MALAVAL, Monsieur Guy MALAVAL né le 09 septembre 1956 à Lattes, demeurant rue des Pattes lotissement la Pinède, 34990 Juvignac.

Monsieur Guy MALAVAL déclare accepter, pour une durée indéterminée, les fonctions qui lui sont confiées et il déclare qu'il n'est atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Guy MALAVAL a, conformément à l'article 18 des statuts, les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Cette nomination est effective à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Associé et Président de l'assemblée
Monsieur Alain MALAVAL

Associé et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Guy MALAVAL

Bon pour acceptation
de fonction de Président.